

Ecône : tonsures et premiers ordres mineurs conférés le 24 février 2018 par Mgr Alfonso de Galarreta

Publié le 14 mars 2018
2 minutes
Séminaire d'Ecône

Les nouveaux tonsurés

Le 24 février 2018, **Mgr Alfonso de Galarreta**, évêque auxiliaire de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**, au cours de la messe pontificale, a donné la tonsure à neuf séminaristes de deuxième année et à trois moines du Monastère des **Bénédictins de Bellaigue**. [Photo ci-dessus].

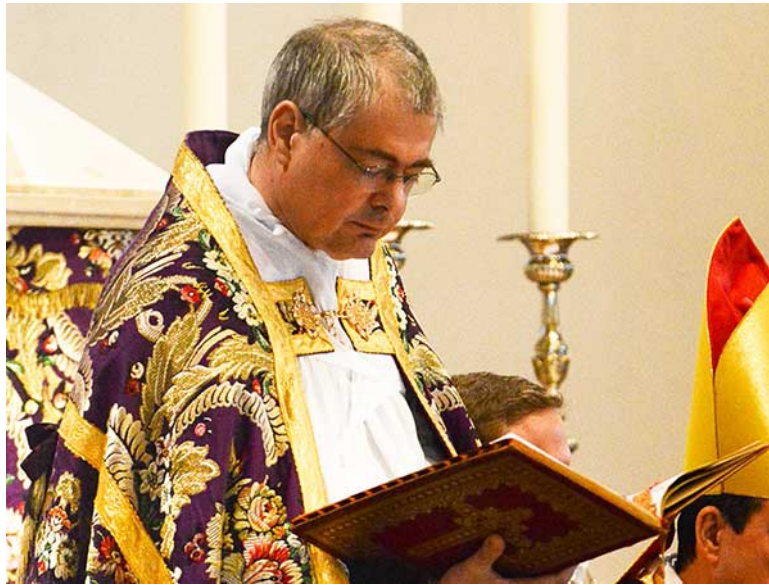
Ce sont les abbés Arnaud Sélégny, Bernard de Lacoste et Vincent d'André qui assistaient Monseigneur lors de cette belle et émouvante cérémonie.

Les photos de la cérémonie de la tonsure











La cérémonie des premiers ordres mineurs







Mgr de Galarreta a ensuite conféré **les premiers ordres mineurs** à huit séminaristes de troisième année.

En signe de renoncement de la vie du monde, le pontife coupe quelque mèches de cheveux. Dans les Ordres anciens la tonsure est plus visible, comme elle est encore portée par exemple chez les capucins et les bénédictins qui après la cérémonie de tonsure ne portent plus qu'une couronne de cheveux.

Après avoir donné la tonsure, Son Excellence a conféré **les ordres mineurs** :

- le Portier a la tâche d'ouvrir et de fermer les portes de l'église et de veiller à la sainteté du lieu de culte ; il est également responsable de la convocation, en sonnant la cloche, d'appeler les fidèles aux fonctions divines.

- Le lecteur lit les lectures de l'Ancien Testament en public : de cette manière, il commence à exercer le rôle sacerdotal de l'enseignement.

Prions pour la persévérance de ces jeunes gens qui sont une source de réel espoir et de promesses pour l'Eglise.

Sources : Photos du séminaire d'Ecône /La Porte Latine du 14 mars 2018

Notes de bas de page

1. Les quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste et acolyte) sont des degrés du sacerdoce. Ils ne sont plus conférés dans les séminaires conciliaires[↩]
2. Le portier devait garder l'église jour et nuit, avoir soin que rien ne s'y perde ; ouvrir et fermer l'église et la sacristie ; avoir soin de la propreté et de la décoration de l'église ; sonner les cloches pour indiquer les heures des différentes prières ; faire tenir chacun en son rang et faire observer le silence et la modestie ; empêcher les infidèles d'entrer dans l'église, troubler les offices, profa-

ner les mystères ; ouvrir le livre à celui qui prêche.[↩]